

Commission spécialisée « Calendrier scolaire »
du Conseil Supérieur de l'Éducation

à Monsieur le Ministre de l'éducation nationale

Paris, le 4 octobre 2023

Monsieur le Ministre,

Par un arrêté du 30 décembre 2022, votre prédécesseur avait souhaité mettre en place une commission spécialisée du Conseil Supérieur de l'Éducation consacrée au calendrier scolaire. Cette création faisait suite à la demande unanime des membres du Conseil Supérieur de l'Éducation. L'objectif de cette commission était de réfléchir à la durée et à l'équilibre de l'année scolaire, au nombre et à la périodicité des vacances scolaires. Elle avait aussi pour ambition d'intégrer le contexte particulier du changement climatique.

La commission s'est déjà réunie à sept reprises pour cerner ses perspectives de travail, rechercher et définir des pistes faisant consensus pour les organisations constituant cette commission. Elle vient d'amorcer un cycle d'auditions destiné à renforcer les hypothèses et la feuille de route de son travail, afin de faire émerger des propositions qui vous seront soumises.

Si la récente mise en place du nouveau Conseil Supérieur de l'Éducation a pérennisé la commission « calendrier scolaire », des déclarations politiques de votre part et du président de la République interrogent quant à l'intérêt et au crédit que vous portez aux travaux engagés. La question se pose de décisions politiques déjà arrêtées rendant le travail de la commission caduc.

Afin de clarifier la situation et de mieux cerner l'intérêt que vous portez à cette commission, nous sollicitons une rencontre. Celle-ci nous permettrait aussi de vous faire part des avancées de la commission et de vos attentes en matière de temporalité des conclusions attendues.

Nous espérons que votre intervention au Conseil Supérieur de l'Éducation du 12 octobre apportera un premier éclairage.

En l'attente de votre réponse, soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre attachement sans faille au service public d'éducation.

Pour la commission
Le Président et le Rapporteur
Moulay Driss EL ALAOUI et Patrick ROUMAGNAC